



PROCÈS VERBAL

Réunion du Comité Directeur Club de Sauvetage Côtier de l'Horizon - Lège-Cap Ferret

Vendredi 30 septembre 2022 à 18h30
Bureau des Associations Lège Bourg – 33950 Lège Cap-Ferret

[Retour Sommaire](#)

MEMBRES PRESENTS

NOM Prénom	État
CARBONNIERE Francis	Présent
COLLEDANI Fred	Présent
DOUAY Sébastien	Présent
LENCOU Pascal	Présent
TROQUE Pascal	Présent

INVITÉS

NOM Prénom	État
CHEMINAUD Julien	Présent
DELTEIL Julien	Absent excusé
FEKKAR Fred	Absent excusé
LATASTE Jean-Jacques	Absent
NANCEAU Mathieu	Absent excusé
PICOCHÉ Matthieu	Absent excusé

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

NOM Prénom	État
CORNUAUD Nicolas	Absent excusé
MEYFRET Raphy	Absent excusé
TESTARD Sam	Absent excusé

MEMBRES ABSENTS

NOM Prénom	État
MAZAT Damien	Absent
MERLE-GOMEZ Jules	Absent

MEMBRES REPRESENTES

NOM Prénom	Représenté par NOM Prénom
MEYFRET Raphy	LENCOU Pascal

PIECE(S) JOINTE(S)

[Retour Sommaire](#)

- Projet Associatif, Educatif et Sportif (Version du 8 septembre 2022) ;

SOMMAIRE

MEMBRES PRESENTS	1
INVITÉS.....	1
MEMBRES ABSENTS EXCUSES.....	1
MEMBRES ABSENTS.....	1
MEMBRES REPRESENTES	2
PIECE(S) JOINTE(S).....	2
SOMMAIRE	2
PREAMBULE.....	2
ORDRE DU JOUR.....	2
COMPTE-RENDU	3
1. Délibération n°1 : Composition du Comité Directeur - Candidatures Cadres et Dirigeants :.....	3
2. Délibération n°2 : Bilan d'activité 2021/2022 :.....	5
3. Délibération n°3 : Bilan comptable Exercice 2021 (clôturé), Exercice en cours (2022) et prévisions budgétaires :.....	7
4. Délibération n°4 : Bilan École Estivale saison 2022 et perspectives 2023 :.....	8
5. Délibération n°5 : Perspectives activités 2022/2023 :.....	10
QUESTIONS DIVERSES	16
PROCHAINES REUNIONS ET RENCONTRES.....	17

PREAMBULE

[Retour Sommaire](#)

Après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes et les avoir remerciées de leur engagement renouvelé, Fred COLLEDANI ouvre la séance et fait le point des membres et invités présents, excusés ou absents et des procurations reçues. Le quorum étant atteint, le Comité Directeur peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

[Retour Sommaire](#)

Fred COLLEDANI précise que le présent Comité Directeur a pour objet de préparer l'Assemblée Générale 2022 du mois d'octobre prochain. Il rappelle l'ordre du jour prévisionnel établi de concert avec les membres du Comité Directeur :

1. Délibération n°1 : Composition du Comité Directeur - Candidatures Cadres et Dirigeants ;
2. Délibération n°2 : Bilan d'activité 2021/2022 ;
3. Délibération n°3 : Bilan comptable Exercice 2021 (clôturé), Exercice en cours (2022) et prévisions budgétaires ;
4. Délibération n°4 : Bilan École Estivale saison 2021 et perspectives 2022 ;
5. Délibération n°5 : Perspectives activités 2021/2022 ;
6. Délibération n°6 : Section Sauvetage/Secourisme Enfants de la Commune ;
7. Questions diverses :
 - a. Délocalisation du poste de secours du Cap Ferret ;
 - b. Équipes de prévention des noyades avant et après saison ;
 - c. Locaux Club ;
 - d. Candidatures Comité Directeur.

COMPTE-RENDU

Délibération n°1 : Composition du Comité Directeur - Candidatures Cadres et Dirigeants :

[Retour Sommaire](#)

Deux cadres bénévoles ont manifesté leur intérêt pour intégrer le Comité Directeur du Club :

- Julien CHEMINAUD ;
- Mathieu NANCEAU ;

Pour des raisons personnelles diverses, plusieurs membres du Comité Directeur se sont mis, malgré eux, en retrait du fonctionnement du Club et n'ont pas renouvelé, pour l'instant, leur adhésion pour la saison 2022/2023 :

- Damien MAZAT ;
- Jules MERLE-GOMEZ ;

Ces derniers sont seront donc provisoirement mis en marge du Comité Directeur jusqu'à qu'ils manifestent leur souhait de le réintégrer.

Après présentation des nouveaux candidats et discussion autour des conditions d'exercice, exposées ci-après, ces diverses candidatures sont soumises au vote du Comité Directeur et approuvées à l'unanimité.

La nouvelle composition du Comité Directeur ci-après sera soumise à la validation de la prochaine Assemblée Générale :

- Francis CARBONNIERE ;
- Fred COLLEDANI ;
- Julien CHEMINAUD
- Sébastien DOUAY ;
- Pascal LENCOU
- Raphy MEYFRET ;
- Mathieu NANCEAU
- Sam TESTARD ;
- Pascal TROQUE.

Rappel des conditions d'exercice au Comité Directeur :

Les notions règlementaires ainsi que les conditions requises pour pouvoir être membre de cette instance sont rappelées ci-après :

Une Association Loi 1901 est constituée de 3 pouvoirs décisionnels :

- **L'Assemblée Générale** : Seul organe décisionnel reconnu légalement, l'AG est souveraine et définit, par la prise de « Résolutions », les axes politiques et stratégiques qui régissent notre structure. Cette Assemblée d'adhérents obligatoirement annuelle n'est généralement pas le lieu de débats, elle vote « Pour » ou « Contre » les dossiers qui lui sont présentés (Bilans, perspectives, ...). Ce temps règlementaire peut être également un moment d'échange et de convivialité ;
- **Le Comité Directeur** (ou Conseil d'Administration) : Instance délibérante reconnue statutairement. Conformément à nos Statuts, les membres du Comité Directeur sont élus, par l'AG, sur proposition du Président. Cet organe de travail est le lieu de tous les débats afin de définir la Politique Générale du Club par le biais de « Délibérations » en accord avec les orientations stratégiques de l'AG. Les membres du Comité Directeur sont souvent force de proposition et permettent le développement de l'Association ;
- **Le Bureau Exécutif** : Organe décisionnel du quotidien reconnu statutairement, il est chargé d'appliquer et mettre en œuvre, au jour le jour, les décisions du Comité Directeur. Il est composé au minimum d'un Président, d'un Secrétaire Général et d'un Trésorier issus d'un vote au sein du Comité Directeur et d'une approbation de l'AG.

Les conditions requises pour être membre du Comité Directeur sont les suivantes :

- Connaître et être en accord avec la Politique Générale du Club définie par l'AG en accord avec le Projet Associatif, Éducatif et Sportif, retranscrite au travers du Site Web et récapitulée ci-après ;
 - Promouvoir le Club et les activités de Sauvetage Côtier et de Secourisme à destination des résidents locaux Nord-Bassin, des instances et autorités locales et nationales ;
 - Former des Sauveteurs professionnels (BNSSA et PSE) et les préparer aux sélections au profit de la Commune de LCF ;
 - Animer une École de Sauvetage Côtier Estivale au profit des populations résidentes locales ;
 - Accueillir les élèves des établissements scolaires locaux sur des sessions de découverte du Sauvetage Côtier en milieu naturel lors de séquences pédagogiques les mercredis après-midi de septembre/octobre et mai/juin ;
 - Animer les Sections Sauvetage Côtier créées par le Club (ex : École de l'Océan et du Sauvetage Côtier, Enfants Commune LCF, Sections Surfboat et Surfski,) ;
 - Organiser des formations SSAL et des formations de Formateur SSAL au profit des Sauveteurs professionnels qualifiés ;
- Être élu par l'AG sur proposition du Président ;
- Participer physiquement (ou en visioconférence lorsque possible) aux réunions du Comité Directeur : 1 par semestre en fonctionnement normal ;
- Participer à l'AG annuelle ;
- En cas d'empêchement (AG et CoDir), faire parvenir une procuration signée ;
- Lire les communications du Bureau Exécutif et réagir aux demandes d'avis ;
- Participer, autant que possible, aux tâches de représentation du Club et autres Manifestations (Forum des Association, Représentation Mairie, Fête de la Mer et des Littoraux, Téléthon,).

Les dispositions règlementaires, les candidatures proposées et le projet de composition du Comité Directeur ci-avant sont : **APPROUVÉS A L'UNANIMITÉ**

VOTES	Contre 0	Abstention 0	Pour 6	<i>D1 : Approuvée à l'unanimité</i>
--------------	-----------------	---------------------	---------------	--

Délibération n°2 : Bilan d'activité 2021/2022 :

[Retour Sommaire](#)

La saison 2021/2022 a permis au Club de recenser 132 licenciés contre 89 l'an passé et d'assurer les formations et activités ci-après :

Secourisme :

- PSC : 37 ;
- FI PSE 1 : 0 – Annulé par manque d'effectif - 3 candidats formés à l'extérieur ;

- FI PSE 2 : 0 – Annulé par manque d'effectif - 3 candidats formés à l'extérieur ;
- FC PSE : 36 (15 PSE 1 + 21 PSE 2) ;

BNSSA :

- FI BNSSA : 4 ;
- FC BNSSA : 5 ;
- Examen BNSSA : Dimanche 3 avril 2022 Piscine Andernos.

SSAL :

- FI SSAL : 8 ;
- Option Pilotage : 8.

Formation Cadres FFSS :

- FI FoFo FFSS Dinard (Formateur de Formateurs) : 1 (Fred Colledani)
- FI Fo SAMN Biarritz (Formateur Sauvetage Aquatique Milieu Naturel) : 1 (Fred Colledani)

Recyclage Cadres FFSS :

- FC FoPS FFSS CD 33 Villenave : 2 (Pascal Lencou, Jonathan Cugnière) ;
- FC FoFo FFSS Biarritz : 2 (Fred Fekkar, Fred Colledani) ;

Stage Prépa Sélections MN :

- 1 stage de 5 jours avec 5 stagiaires en avril 2022 ;

Section Adultes Loisir – Sport Utile (École de l'Océan et du Sauvetage Côtier) :

- 1 seul stagiaire payant (Casadamont Matthieu) sur séquence de printemps et 2 cadres bénévoles (Julien et Jim)

Manifestations :

- 5 septembre 202 : Forum Associations LCF ;
- 4 décembre 2021 : Téléthon LCF ;
- 12 mai 2022 : Red Days Keller Williams plage de l'Horizon ;
- 21 mai 2022 : Petit-déjeuner Maire Claouey ;
- 3 juin 2022 : Trophée des Sports NBA Arès ;
- 9 juillet 2022 : Fête de la Mer et des Littoraux ;
- 4 septembre 2022 : Forum Associations LCF ;

Réunions :

- 3 septembre 2021 : CoDir ;
- 9 septembre 2021 : Réunion Mairie (A. Pinchedez) ;
- 15 octobre 2021 : AG 2021 ;
- 31 janvier 2022 : Réunion Mairie (A. Pinchedez + DGA Montouroy) ;
- 18 mars 2022 : Rencontre Surf Club Presqu'île + Mairie (A. Pinchedez + Xavier + Stéphan G.) ;
- 20 mai 2022 : CoDir ;
- 25 août 2022 : Réunion Mairie Prépa Forum Assos ;
- 2 septembre 2022 : Réunion Mairie Prépa Forum Assos ;
- 19 septembre 2022 : Réunion Mairie (A. Pinchedez) ;
- 21 septembre 2022 : Réunion Mairie Prépa Téléthon (A. Pinchedez) ;
- 30 septembre 2022 : CoDir ;

Prestations :

- Grand Lebrun plage de l'Horizon : 3 juin 2022 ;
- Saint Bruno Natation Mimbeau + Stade Rugby : 22 juin 2022 ;

Découverte Sauvetage Scolaires :

- 5 mercredis de septembre/octobre 2021 : 12 élèves La Sauque ;
- 5 mercredis de mai/juin 2022 : 12 élèves La Sauque ;

Sécurités Nautiques :

- Compétition Surf Lacanau : 2 BNSSA (Mathieu + Picoche) ;
- Traversée Bx Nage 5 juin 2022 : 1 BNSSA (Maxime ?).

École Estivale :

- 32 stagiaires sur 5 semaines (voir bilan détaillé) ;

Le bilan d'activité ci-avant est soumis au vote des membres du Comité Directeur. Celui-ci est : **APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ**

VOTES	Contre 0	Abstention 0	Pour 7	D2 : Approuvée à l'unanimité
--------------	-----------------	---------------------	---------------	-------------------------------------

Délibération n°3 : Bilan comptable Exercice 2021 (clôturé), Exercice en cours (2022) et prévisions budgétaires :

[Retour Sommaire](#)

Le bilan détaillé des dépenses et recettes de l'année 2021 est présenté au Comité Directeur. Le bilan, pour la structure Club, fait apparaître un **excédent de 2430,00€**.

Le bilan provisoire de l'Exercice budgétaire en cours au 3 septembre 2021 est présenté. Celui-ci est, pour l'instant, largement bénéficiaire notamment dans la Section Investissement mais de grosses dépenses d'équipements sont à prévoir avant la fin de l'année.

Les documents présentés étant confidentiels, ces derniers ne sont pas diffusés. Le bilan 2021 sera présenté à la prochaine Assemblée Générale et communiqué aux autorités publiques qui en feront la demande.

Les investissements à prévoir sont les suivants :

- 1 Surfboat + Remorque Occasion Biarritz SC : 8000€ ;
- Bâche de protection Surfboat : 1500,00€ ;
- Personnalisation Surfboat : 2500€ ;
- 3 Surf-Rescue Soft 10'6 OceanPerf : 3270,00€ ;
- 4 Nipper-boards Rescue gonflables 8'10 Tiki Factory : 1554,00€ ;
- 1 Nipper-board 6'6 OceanPerf: 500,00€;
- 1 SUP MAHI Rescue gonflable tiki Factory : 654€ ;
- 1 Demi-bâche Barnum personnalisée : 160,00€ ;
- 2 Oriflammes personnalisées : 280,00€ ;
- 4 Polos FFSS : 160,00€ ;
- 1 jeu de Lycras Formateur personnalisés ;
- 1 jeu de Lycras stagiaire SSAL personnalisés.

Le bilan comptable de l'exercice budgétaire 2021 ainsi que les prévisions d'investissement sont soumis au vote des membres du Comité Directeur. Ceux-ci sont : **APPROUVÉS A L'UNANIMITÉ**

VOTES	Contre 0	Abstention 0	Pour 7	D3 : Approuvée à l'unanimité
--------------	-----------------	---------------------	---------------	-------------------------------------

Délibération n°4 : Bilan École Estivale saison 2022 et perspectives 2023 :

[Retour Sommaire](#)

Fred COLLEDANI fait le bilan du fonctionnement de l'École Estivale :

L'École de Sauvetage Estivale a permis d'accueillir et former 32 stagiaires sur 5 semaines d'activité contre 35 stagiaires l'année précédente et 24 en 2020. On enregistre donc une stagnation du nombre de stagiaires avec un raccourcissement de la saison (7 semaines en 2021) sachant que l'objectif final, avec de l'encadrement bénévole, serait d'accueillir 50 à 60 stagiaires sur l'ensemble de la saison (6 à 8 stagiaires par semaine en moyenne sur 7 semaines). Au-delà de ce chiffre, il conviendra de réfléchir au recrutement d'un salarié, ce qui n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant. Fred COLLEDANI rappelle que son engagement pour l'École est totalement bénévole et non indemnisé.

Le chiffre d'affaire brut a été d'environ 5500€ duquel il faut déduire les frais de licence FFSS (450€) ainsi que l'indemnisation des formateurs bénévoles (1200€). L'École a

réalisé 2 stages corrects à partir de mi-juillet et 3 stages médiocres en août avec 4 à 5 stagiaires par semaine malgré un très gros effort de communication via les réseaux sociaux et l'affichage sur le Cap Ferret.

Le bilan financier reste donc modeste (équivalent à 2020 et 2021) mais l'objectif en termes d'image et de communication est malgré tout encore atteint.

Environ 600 flyers ont été prélevés par la population estivante locale fréquentant la plage de l'Horizon. Des articles de journaux sont parus dans Sud-Ouest (Pleine page toutes éditions) et dans la Dépêche du Bassin. L'apposition d'affiches et de flyers dans les commerces locaux ne semble pas avoir porté ses fruits. La météo a été très favorable malgré une eau fraîche fin juillet.

L'encadrement de l'École Estivale était organisé comme suit :

- **Fred** : Encadrement des séances pédagogiques et tâches administratives (non indemnisé) ;
- **Alexis** (16 ans non diplômé) : Tâches techniques et logistiques et renfort pédagogique (indemnisé avec contrat bénévole) ;
- **Baptiste** (17 ans non diplômé) et **Inès** (16 ans non diplômée – MIG SNU) : Tâches techniques et logistiques et renfort pédagogique sur 3 semaines (non indemnisés) ;
- **Pascal L., Julien, Raphy, ...** : Renforts pédagogiques ponctuel (non indemnisés).

Les conditions d'encadrement ont donc été plus difficiles qu'à l'été 2021. Afin de ne pas se retrouver dans la même situation, des Missions d'Intérêt Général ont été ouvertes dans le cadre du SNU (2 places) et dans le cadre de la Réserve Civique (1 place).

De plus, afin de faciliter ce recrutement de ces bénévoles, 2 emplacements de camping vont être demandés au camping des Sables d'Or en juillet et août.

L'encadrement susceptible d'être mobilisé pour 2023 serait le suivant :

- **Fred** : disponible dans les mêmes conditions ;
- **Alexis** : disponible dans les mêmes conditions et indemnisé ;
- **Iris** (stagiaire SSAL licenciée à Alasca et maison familiale à l'Herbe) : indemnisation sous condition d'effectif ;
- **Baptiste** ? (maison familiale au Cap Ferret) : A voir ;
- **1 ou 2 bénévoles** dans le cadre du SNU ou de la Réserve Civique logés en camping et non indemnisés ;
- Renforts ponctuels à la convenance des cadres.

La communication autour de l'École Estivale reste insuffisante car seules les personnes venant à la plage de l'Horizon ont connaissance de notre activité. Une réflexion doit donc être menée pour l'améliorer sachant que notre cible est la population estivante résidente locale du sud de la Presqu'île. La personnalisation du véhicule 4x4 du Club va dans ce sens mais ne sera pas suffisante (Affiches, flyers, articles journaux, reportages, blogs Go Cap Ferret, réseaux sociaux,).

Au vu de la saison passée, il est proposé de compléter le parc matériel par :

- 3 Surf-rescue 10'6 soft ;
- 4 Nipper-boards 8'10 gonflables ;
- 1 Nipper-board 6'6 ;

Le jeu de lycras pour les Formateurs devra également être renouvelé avec le logo du Club et de la FFSS.

Le bilan et perspectives ci-avant sont soumis au vote des membres du Comité Directeur. Ceux-ci sont : **APPROUVÉS A L'UNANIMITÉ**

VOTES	Contre 0	Abstention 0	Pour 7	D4 : Approuvée à l'unanimité
--------------	-----------------	---------------------	---------------	-------------------------------------

Délibération n°5 : Perspectives activités 2022/2023 :

[Retour Sommaire](#)

Il est proposé de reconduire le montant des adhésions comme suit :

- Adhésion individuelle : Tarif unique de 100,00€ permettant d'obtenir la licence FFSS, l'accès aux créneaux piscine du dimanche matin (entraînement libre) et des tarifs préférentiels sur toutes nos formations et prestations ;
- Adhésion Cadres/Dirigeants/Bénévoles : 50,00€ permettant l'accès, gratuit (cadres diplômés) ou avec tarifs préférentiels (cadres non diplômés), à toutes les activités du Club sous réserve de participation à leur encadrement.

Les campagnes d'adhésion en ligne correspondantes sont ouvertes via le Site Web du Club. Il est rappelé que la détention d'un certificat médical de moins de 3 mois (format numérisé) est indispensable préalablement à la première adhésion en ligne puis tous les 3 ans.

Le questionnaire de santé annuel, dispensant du certificat médical, n'a toujours pas été activé.

Fred COLLEDANI demande à tous les cadres de faire leur adhésion en ligne via le Site Web dans les meilleurs délais et de lui faire parvenir leur virement de 50€ dès que possible. La licence FFSS pour la saison en cours n'est validée qu'à réception du paiement. En l'absence de licence FFSS l'adhérent ou le cadre concerné ne peut participer à aucune activité du Club. Il est rappelé que la prise de licence à l'issue du paiement effectif peut prendre jusqu'à une dizaine de jours.

La fonctionnalité du paiement en ligne par carte bancaire va être remise à l'étude compte-tenu des évolutions favorables de la solution logicielle AssoConnect.

Cette saison encore, grâce à l'engagement de Sam TESTARD et de Pascal LENCOU, les formations au BNSSA et au Secourisme ont pu se dérouler mais le nombre de candidats

reste très faible. Ces actions doivent encore être consolidées pour pouvoir être pérennisées et notre communication doit être renforcée.

Après concertation des cadres concernés, les dispositions suivantes sont arrêtées :

1) Formation au BNSSA :

Sam TESTARD renouvelle son engagement pour 2022/2023 et confirme sa disponibilité pour l'animation de cette formation pour la saison prochaine dans les mêmes conditions.

Compte-tenu de la concurrence sur ce type de formation sur le secteur du Nord-Bassin et des difficultés à rassembler un nombre suffisant de candidats, il serait opportun de rendre la prestation plus attractive en proposant des packages BNSSA/PSE :

- Coût actuel du BNSSA : 360€ ;
- Coût actuel du PSE 1 : 220€ ;
- Coût actuel du PSE 2 : 200€ ;
- Coût actuel Formation Continue PSE : 62€ ;

Sauf évolution des tarifs relatifs au PSE, voici ce qui pourrait être proposé :

- Package BNSSA + PSE 1 : 450€ (au lieu de 580€) ;
- Package BNSSA + PSE 1 + PSE 2 : 590€ (au lieu de 780€) ;
- Package BNSSA + FC PSE : 390€ (au lieu de 422€) ;

Cette formule impose donc de définir les dates du PSE 1 et du PSE 2 dès la rentrée afin que les candidats puissent réserver leur disponibilité. Les conditions d'indemnisation seront également adaptées par le Bureau Exécutif.

Un stage BNSSA sera également proposé pendant les vacances scolaires d'hiver aux mêmes tarifs (voir ci-dessus) pour les non inscrits et à 120€ pour les inscrits d'octobre à avril. Reste à voir l'encadrement, les dates et les créneaux piscine à réserver.

2) Formations au secourisme :

Les formations au Secourisme sont également reconduites selon les dispositions suivantes :

- Formation initiale PSE 1 : 2 week-ends et 1 samedi en janvier/février au tarif de 220€ ;
- Formation initiale PSE 2 : 4 jours pendant les vacances scolaires de printemps au tarif de 200€ ;
- Deux sessions de recyclage PSE (6h00) dans le courant des mois d'avril/mai et une journée supplémentaire au profit des Écoles de Surf dans le courant

du mois de mai au tarif de 62,00€ (45,00€ pour les licenciés FFSS et 35,00€ pour les adhérents).

Ces différentes sessions de Secourisme auront lieu à Lège bourg. Pascal LENCOU s'occupe d'organiser ces formations, de solliciter de l'encadrement et de communiquer les dates précises sachant qu'un effectif de 6 candidats minimum par session est requis pour pouvoir les maintenir.

S'agissant de la recherche d'autres intervenants sur ces formations, l'ensemble des cadres du Club doit se mobiliser pour aider à la recherche de Moniteurs de Secourisme qualifiés et recyclés susceptibles d'aider ou remplacer Pascal LENCOU sur cette tâche. Les cadres du Club (qualifiés PSE 2) en cours de formation de Moniteur peuvent également se positionner pour aider à l'encadrement de ces formations.

Afin de recueillir les candidatures pour l'ensemble de ces formations (BNSSA et Secourisme) et d'anticiper face à la concurrence, il est nécessaire que les sessions de formation soient ouverte très tôt sur le Site Web de la FFSS. Pascal LENCOU et Sam TESTARD se concerteront pour communiquer ces dates dans les meilleurs délais.

La formation au BNSSA peut être d'ores et déjà ouverte officiellement du dimanche 25 septembre 2022 au dimanche 9 avril 2023. Examen le lundi 10 avril 2023 (lundi de Pâques) à la piscine d'Andernos.

Pascal LENCOU, en sa qualité de Référent Formation, assure le suivi administratif de ces formations (contact candidats, formulaires et dossiers d'inscription, prises de licences, listings candidats, dossiers d'examen, livrets de certification, ...).

3) Formations SSAL :

Dans la mesure des possibilités logistiques et d'encadrement, une session SSAL et de Formateur SSAL (passerelle) sera proposée en septembre 2023 aux mêmes conditions que l'an passé.

Le Club est également en train de se positionner pour l'organisation de MAC SSAL et FoSAMN au profit de fonctionnaires de la Police Nationale au printemps 2023.

4) Stage Milieu Naturel :

Sous réserve d'un encadrement disponible, un stage de préparation aux sélections des sauveteurs en milieu naturel sera proposé pendant les vacances de printemps aux conditions habituelles.

5) Séquences pédagogiques scolaires :

Le Club reconduit la formule de l'an passé les mercredis après-midi de septembre et octobre avec le lycée de La Sauque à La Brède. Faute d'encadrant disponible, c'est Fred COLLEDANI qui assurera l'encadrement de la séquence pédagogique d'automne sachant

qu'un encadrant est recherché pour la séquence du printemps (à défaut, celle-ci sera annulée). Malgré les efforts déployés depuis 5 ans, aucun contact positif n'a pu être établi avec les établissements scolaires du secteur (Lège et Andernos) dans la perspective d'une convention. En effet, les Associations Sportives Scolaires UNSS exigent la gratuité totale de la prestation ce qui n'est pas envisageable pour notre Club ni souhaitable pour les participants concernés. De nouvelles démarches doivent donc être mises en œuvre en s'appuyant notamment sur les élus de ces communes en charge des établissements scolaires.

6) École de l'Océan et du Sauvetage Côtier :

Mathieu NANCEAU confirme sa disponibilité pour animer cette Section qui évolue considérablement. Celui-ci sera indemnisé aux conditions définies par une précédente Délibération du Comité Directeur (proportionnelle au nombre de participants).

Mathieu propose d'organiser des entraînements au Grand Crohot les week-ends dès la mi-septembre 2022 en continu jusqu'à mi-juin 2023. Cela représente 35 ou 36 créneaux d'entraînement possibles sur la période.

Le coût de la prestation, incluant la licence FFSS, s'établit à 300€ pour l'année. Un tarif dégressif sera appliqué à partir du mois de janvier à raison de 13€ par séance restante.

Des remises de 20% seront appliquées sur ces tarifs au profit de nos partenaires.

Un pack de 10 séances, au tarif de 120€, sera également mis en place pour favoriser la découverte de l'activité ou pour les Sauveteurs qui souhaitent préparer les épreuves de sélection en milieu naturel. Un mode de suivi individualisé et dématérialisé des séances réalisées a été mis en place via Google Drive.

Les entraînements se déroulent principalement au Grand Crohot aux jours et horaires convenus, quelques jours avant le week-end, via un groupe WhatsApp dédié en fonction des conditions de mer, météo, circulation, disponibilités humaines et matérielles, Mathieu dispose de 4 bouées-tube et d'un filin fournis par le Club.

Pour les entraînements au Paddle-board et au Rescue-board et à son initiative lorsque les conditions sont réunies, l'animateur organise son entraînement plage de l'Horizon au Cap Ferret.

Il sera précisé que les participants « saison entière » auront ponctuellement accès au créneau piscine le dimanche matin de 8h00 à 10h00 en entraînement libre.

Nouveauté : Les mineurs disposant d'un niveau suffisant en natation (attestation à fournir) pourront être admis. Lors des premières séances (après inscription et paiement) ces derniers seront évalués et devront être accompagnés d'un représentant légal ou adulte responsable présent sur place. En cas de niveau insuffisant la prestation sera remboursée (hors frais de licence/assurance) déduction faite des séances réalisées à raison de 13€/séance.

Il est probable que l'animateur de la Section « Adultes » soit confronté à des différences de niveau notables entre les participants qui lui imposent, si le nombre de participants est conséquent, de faire des groupes de niveau. Les Cadres du Club sont invités à participer à ces séances et à renforcer Mathieu pour l'encadrement de ces séances.

Si le nombre de participants le justifie, un co-animateur, également indemnisé, pourra être désigné.

Les membres du Bureau Exécutif seront chargés, en concertation avec Mathieu, de préciser les tarifs et de mettre en œuvre les présentes dispositions.

7) Problématique des séances d'essai BNSSA et École de l'Océan :

Les candidats potentiels souhaitent effectuer des séances d'essai pour le BNSSA ou pour l'École de l'Océan. Après discussion et pour des raisons de couverture en cas d'accident, il est convenu de donner accès à une séance d'essai sous conditions préalables :

- Transmission de la fiche d'inscription en bonne et due forme ;
- Détention effective de la licence/assurance FFSS en cours de validité ;
- Virement bancaire préalable d'un montant de 20€ à valoir sur l'inscription définitive et non remboursable.

A défaut, les candidats potentiels peuvent toujours assister aux séances en observateurs à l'exclusion de toute pratique.

8) Formation de Formateur Premiers Secours :

Le CD33 FFSS devrait proposer une formation de Formateur Premiers Secours sur plusieurs week-end d'octobre et novembre 2022. Les cadres du Club intéressés peuvent postuler. Le Club participera au financement partiel de la formation a posteriori sous réserve d'un encadrement effectif à la demande du Club (recyclage et/ou formation PSE). Le Bureau Exécutif déterminera les conditions précises de financement.

9) Section Découverte Sauvetage Côtier « Enfants de la Commune LCF » :

Julien CHEMINAUD propose la mise en place d'une Section Sauvetage Côtier et Secourisme au profit des jeunes enfants scolarisés sur la Commune (primaires).

L'idée serait d'initier les jeunes enfants aux premières techniques de Sauvetage en milieu totalement sécurisé (très faible profondeur) et de les sensibiliser aux gestes de Premiers-Secours.

Les séances auront lieu les mercredis après-midi des mois de mai/juin (2023) puis septembre/octobre 2023 (4 à 6 mercredis par séquence). Les entraînements auront lieu côté Bassin (Mimbeau, Piquey, Claouey, St Brice, au choix de l'encadrement) lorsque les conditions sont réunies (marées, météo, ...) et en salle pour le Secourisme (Stade rugby, Carré Sauveteurs, Mairies, Ecoles,).

Le groupe se limitera, pour l'instant, à 8 participants par séquence. Le tarif est fixé à 60€/participant + 20€ de licence FFSS soit 80€ au total par séquence.

L'animateur de la Section sera indemnisé aux conditions habituelles (prévoir environ 50€/séance soit 200 à 250€/séquence) à partager avec les Formateurs intervenants réguliers.

Un groupe WhatsApp dédié sera créé avec les parents des enfants et servira à diffuser les informations de lieux et d'horaires de rendez-vous.

S'agissant du transport, trois options sont posées :

- **Option A** : rendez-vous donné aux parents sur le lieu même de pratique avec les possibilités de covoiturage habituelles via le groupe WhatsApp ;
- **Option B** : mise à disposition d'un minibus par la Mairie. Les parents amènent les enfants à un point de rendez-vous central à Lège Bourg et les récupèrent au même endroit après la séance. Le minibus serait pris en charge par Julien ou un autre cadre désigné ;
- **Option C** : Julien dispose d'un véhicule 8 places pour le transport éventuel des enfants dans les mêmes conditions.

S'agissant du matériel et prérequis Julien disposera des matériels suivants :

- 4 bouées-tube ;
- 4 nipper-boards Mousse 8'10 Wetiz ;
- 4 nipper-boards rescue 8'10 gonflables ;
- Si besoin, 3 nipper-boards 6'6 Mousse.

Ces matériels seront réintégrés à l'École Estivale dès la fin de la séquence pédagogique.

Les participants devront se doter d'une combinaison néoprène intégrale (50 à 60€) et d'un certificat médical. L'attestation de « Savoir Nager » sera demandée.

L'intégration des palmes fera l'objet d'une évaluation à l'issue de la première séquence au printemps 2023.

S'agissant de l'encadrement, Julien devrait pouvoir se rendre disponible sur les mercredis concernés (printemps 2023) mais souhaiterait être assisté d'un Cadre motivé par l'activité susceptible de le remplacer ponctuellement. Pascal LENCOU pourrait se rendre disponible ponctuellement s'il est prévenu à l'avance. Julien a prévu de se soumettre aux épreuves du PSE 1, BNSSA et du PSE 2 !

S'agissant de la communication autour de ce projet, Julien s'occupe de la communication auprès des parents et des 3 écoles primaires de la Commune dès la rentrée dans la perspective de recueillir les 8 candidatures avant le printemps. Des affiches sont à réaliser.

Notre Site Web sera adapté avec cette nouvelle activité et proposera un descriptif précis ainsi que le formulaire d'inscription.

10) Développement des activités Surfboat et Surfski :

Le Club a reçu 2 Surfskis de la société OceanPerf et récupère un Surfboat au Biarritz Sauveteur Côtier prochainement.

A défaut d'autres possibilités, les Surfskis sont actuellement stockés au container plage de l'Horizon. Le stockage du Surfboat n'est pas défini.

Des contacts ont été établis avec le Club Nautique de Claouey pour un éventuel stockage sur place moyennant des contreparties qui restent à définir (ex : Formation PSC1 des Cadres et dirigeants du Club Nautique, Tarifs préférentiels sur nos prestations, Sécurités Nautiques, Participation évènements, ...).

Un nouveau contact avec le Président du Club Nautique de Claouey sera pris dès que possible afin d'évaluer la faisabilité de l'opération.

A l'issue, il conviendra de réfléchir à la mise en place et à l'organisation de Sections Surfski et Surfboat au sein du Club sachant que le lieu de stockage sera déterminant pour en définir l'organisation.

11) Convention BNSSA Union Saint Bruno :

La convention avec la Section Nautique de l'Union Saint Bruno Bordeaux est reconduite. Après concertation avec les responsables, il est convenu de leur proposer une session PSE 1 spécifique du lundi 13 au vendredi 17 février 2023 (2eme semaine vacances) dans les locaux de L'USB à Bordeaux. Fred FEKKAR et Pascal LENCOU assureront l'encadrement de cette session.

Les propositions ci-avant sont soumises au vote des membres du Comité Directeur. Celles-ci sont : APPROUVÉES A L'UNANIMITÉ

VOTES	Contre 0	Abstention 0	Pour 7	D5 : Approuvée à l'unanimité
--------------	-----------------	---------------------	---------------	-------------------------------------

QUESTIONS DIVERSES

[Retour Sommaire](#)

a) Délocalisation poste de secours Cap Ferret :

Le Club devra se rapprocher de la Mairie pour savoir si le projet de délocalisation du poste de secours du Cap Ferret intègre bien la problématique du container et des besoins de l'École de Sauvetage.

b) Équipes de prévention des noyades avant et après saison :

Moyennant de l'anticipation, le Club est susceptible de répondre favorablement à la demande de mise en place d'équipes de prévention des risques de noyade sur les plages lors des week-ends d'affluence avant et après saison. Toutefois cela ne pourra se faire que par le biais d'une convention et dans le strict cadre règlementaire de la FFSS et des Dispositifs Prévisionnels de Secours (DPS). Le Club devra se rapprocher de la Mairie pour savoir si ce projet est toujours d'actualité.

c) Locaux de stockage :

Le Club a renouvelé ses besoins en termes de stockage de ses matériels auprès de la Mairie. L'absence de locaux de stockage est un véritable frein au développement du Club et empêche toute nouvelle initiative.

d) Candidatures Comité Directeur :

Le Comité Directeur du Club aurait besoin de se renforcer de membres concernés et intéressés par le fonctionnement et le devenir de l'association. Les personnes intéressées (qualifiées ou non) sont priées de se rapprocher du Président.

PROCHAINES REUNIONS ET RENCONTRES

[Retour Sommaire](#)

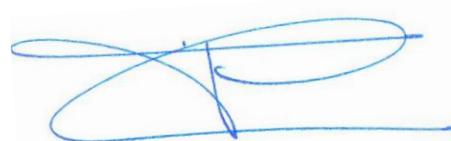
Assemblée Générale le vendredi 21 octobre 2022 à 18h30 à Lège Bourg.

Fait à Lège Cap-Ferret le 16 octobre 2022

Le Secrétaire Général
Pascal LENCOU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascal Lencou', written in a cursive style.

Le Président
Fred COLLEDANI

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Fred Colledani', written in a cursive style.

PROJET ASSOCIATIF, ÉDUCATIF ET SPORTIF - CLUB DE SAUVETAGE CÔTIER DE L'HORIZON - LÈGE CAP-FERRET



Prestations

Structures créées

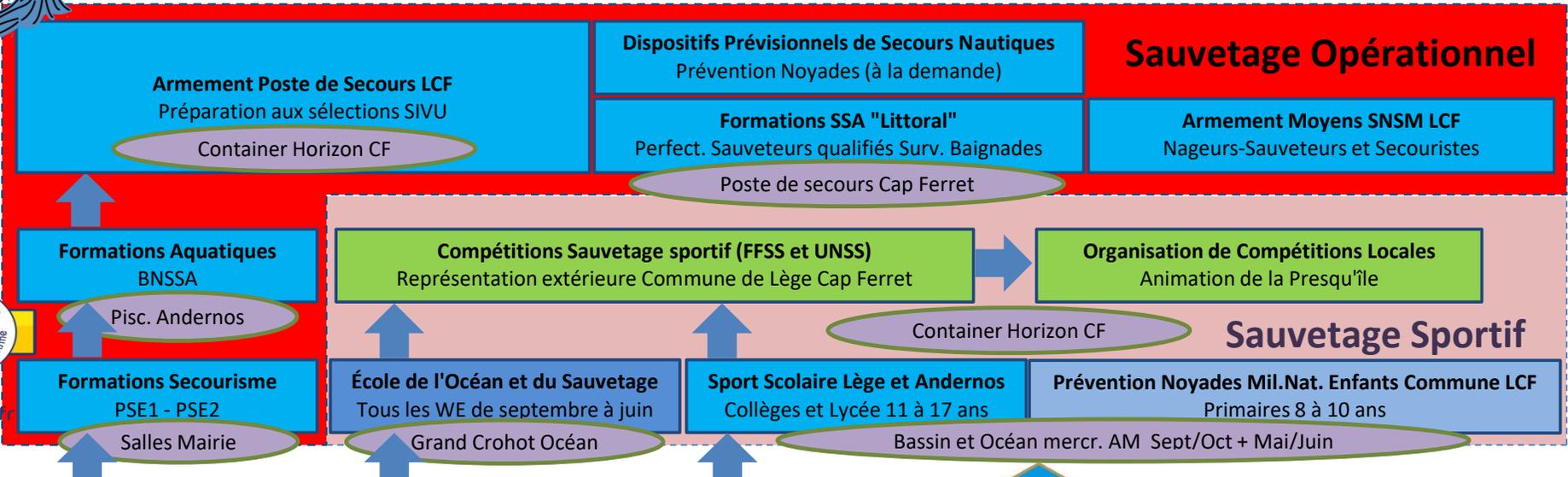
A développer

Organisation Matérielle et Logistique

Sites de pratique



www.ffss.fr



Population Locale Lège-Cap Ferret et Nord-Bassin
d'octobre à juin

Enfants/Ados Commune - Résidents Nord-Bassin - Conventions étbts scolaires Lège et Andernos
Cotisation annuelle et licence FFSS



Agrément ENS FFSS

Population Résidente
de mi-juin à mi-septembre

Club de Sauvetage Côtier de L'Horizon - Lège Cap-Ferret

- ▶ Club Associatif partenaire de la municipalité
- ▶ Association déclarée, affiliée et agréée **Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme**
- ▶ **Association** type Loi 1901 : Formateurs bénévoles, Bureau Exécutif et Comité Directeur



www.ffss.fr

École de Sauvetage Côtier de L'Horizon

Stages semaine - Découverte Sauvetage
2 Formateurs permanents bénévoles

Container Horizon CF

ORGANISATION MATERIELLE ET LOGISTIQUE

BASE D'ENTRAINEMENT OCEAN	SITE D'ENTRAINEMENT BASSIN	MOYENS DU CLUB	PISCINE ANDERNOS	"ECOLE ESTIVALE"
Container Mairie Barnum personnalisé + Poste de secours Horizon Cap-Ferret avant et après saison, hors dispositif plages (mai/juin - sept/oct)	Site du Mimbeau de sept à juin, hors saison estivale	- Container Mairie - Rescue-boards - Paddle-boards - Bouées Tubes - Filins - Quad + remorque - Mat. prompt-sec.	- Entraînements natation/sauvetage - Formations BNSA - BSB Formation continue ou stages bloqués SALLE MUNICIPALE OU SNSM - Formations initiales et recyclages	Container Mairie + Barnum personnalisé Plage de l'Horizon Stages à la semaine au profit de la population résidente locale